



DECISION DU DIRECTEUR N° 18/19

Portant délégation de signature en faveur de Monsieur Philippe LE SAUCE, Ingénieur Hospitalier Principal à la Direction de l'Ingénierie des Travaux et du Patrimoine

Le Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique
- Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des Marchés Publics
- Vu le décret 2005-291 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1^{er}, 2^e et 3^e) de la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu la délégation de signature consentie à M. Frédéric BOUJU, Ingénieur en Chef, chargé de la Direction de l'Ingénierie et des Services Techniques par décision n° 18/20 du 13 Juin 2018
- Vu l'arrêté du 29 Mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique

DECIDE

Article 1^{er}

En l'absence de M. Frédéric BOUJU, Ingénieur en Chef, chargé de la Direction de l'Ingénierie des Travaux et du Patrimoine, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe LE SAUCE, Ingénieur Hospitalier Principal, pour l'engagement et la liquidation des bons de commande, ou des bons de commande relevant d'un marché fractionné, relevant de la Direction de l'Ingénierie des Travaux et du Patrimoine.

Article 2

Cette délégation est consentie dans la limite des crédits autorisés et sous réserve d'un compte rendu mensuel.

Article 3


Toute décision contraire est abrogée.

Fait à Vannes, le 13 Juin 2018

Vu pour acceptation,
L'Ingénieur Hospitalier Principal,


Philippe LE SAUCE

Le Directeur
du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du GHT
Brocéliande Atlantique


Philippe COUTURIER,



Vu, l'Ingénieur en Chef,


Frédéric BOUJU



Destinataires :

M. le Directeur
M. Frédéric BOUJU
M. le Trésorier Principal

Mme LE GAL Delphine
Mme RENAUD Myriam